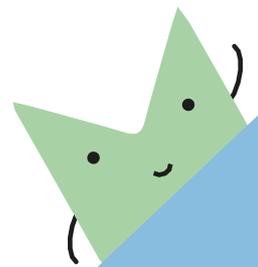
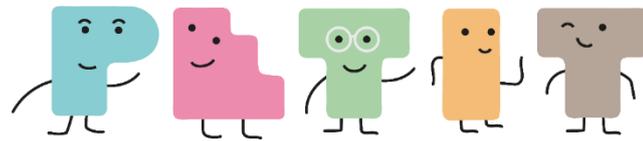


Centre de vie enfantine (CVE)

Annexe : Maladies et Evictions





SOMMAIRE :

LISTE DE REFERENCE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS EN CAS DE MALADIES	4
EN CAS DE FIEVRE	5
LES EPIDEMIES ET/OU LES MALADIES CONTAGIEUSES ET INFECTIEUSES	5
Les conjonctivites	5
Les diarrhées ou vomissements	5
Les poux.....	5
Les tiques.....	6
CAS D'INTOXICATION OU SITUATIONS CRITIQUES	6
EN CAS D'INHALATION OU D'INTRODUCTION D'UN CORPS ETRANGER	6
Manœuvre de Heimlich	6
LES SPASMES	7
ANNONCE DE PATHOLOGIE PAR LE PARENT LORS DE L'ENTRETIEN D'ACCUEIL	8
LES VACCINATIONS	8
LES ANTIBIOTIQUES	8
L'AUTOMEDICATION	8
ADMINISTRATION ET CONSERVATION DES MEDICAMENTS	9
LE RETOUR AU CVE APRES MALADIE	9
ADOPTION DE CE DOCUMENT	9
DECHARGE DE RESPONSABILITE POUR L'ADMINISTRATION D'UN MEDICAMENT ET/OU PRODIGUER UN SOIN	10
DUREE DU TRAITEMENT A DONNER :	10
ADMINISTRATION DU MEDICAMENT OU REALISATION DU SOIN PAR L'EQUIPE EDUCATIVE	11





Introduction

La question de savoir si les enfants atteints d'une infection peuvent être pris en charge est fréquente. Le principal objectif du CVE est d'accueillir tout enfant dont l'état général le permet. La décision de garder ou non un enfant malade dépend de la capacité de l'institution à fournir les soins supplémentaires nécessaires en cas de maladie. Lorsque l'institution ne peut pas assurer ces soins supplémentaires sans compromettre les soins et l'attention habituellement prodigués aux autres enfants du groupe, il est inévitable que l'enfant malade soit écarté du groupe. C'est donc à l'équipe éducative qu'incombe la responsabilité de décider de l'éviction ou non d'un enfant.

Le CVE se base sur les "Recommandations romandes et tessinoises d'éviction (préscolaires) pour les maladies transmissibles". Ce document a été élaboré par un groupe de médecins spécialisés en pédiatrie, maladies infectieuses, prévention et santé publique, représentant tous les cantons romands et tessinois. Lorsqu'un enfant est malade et incapable de participer à toutes les activités du CVE, y compris les activités extérieures quel que soit le temps, l'équipe a le pouvoir de contacter les parents et de décider de l'éviction de l'enfant. Si l'équipe éducative ne parvient pas à joindre les parents, elle prendra toutes les mesures nécessaires pour soulager l'enfant et stabiliser son état de santé et elle entrera en contact avec les personnes autorisées à venir le chercher.

Un enfant malade nécessite des soins particuliers et une surveillance adaptée à son état, tels que le calme et une attention individualisée : des éléments que le cadre collectif ne peut lui fournir.

Les familles ainsi que les équipes pédagogiques ont la responsabilité réciproque de communiquer sur la santé de l'enfant, afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour son traitement. En plus des maladies courantes, les équipes pédagogiques peuvent contacter les familles si l'enfant présente un comportement inhabituel, comme des pleurs, un manque d'appétit ou des difficultés à dormir, ce qui remet en question sa prise en charge en collectivité.

Les équipes pédagogiques jouent un rôle essentiel dans la préservation du bien-être de l'enfant et peuvent contacter les familles à tout moment pour qu'elles viennent le récupérer. Leurs décisions sont souvent pragmatiques et visent à assurer la meilleure prise en charge possible de l'enfant.





Liste de référence pour l'accueil des enfants en cas de maladies

Pas accepté	
Angine streptococcique	Eviction : Retour possible après 48 heures de traitement antibiotique si l'état de l'enfant le permet
Conjonctivite épidémique	Eviction : Retour possible après 48 heures de traitement antibiotique si l'état de l'enfant le permet
Coqueluche	Eviction : Retour possible dès le 6ème jour du traitement antibiotique
Fièvre	Eviction : Retour possible dès que l'enfant n'a plus de fièvre et selon son état général
Gastro-entérite	Eviction : Retour possible 48 heures après arrêt des symptômes principaux
*Rougeole	Eviction : Retour possible dès le 4ème jour suivant le début de l'éruption
Bronchiolite	Eviction : Retour possible si l'état de l'enfant le permet après le début du traitement
Accepté sur présentation d'un avis du médecin	
Pneumonie	Sur présentation d'un avis du médecin
*Rubéole	Sur présentation d'un avis du médecin
Accepté selon conditions, si la santé de l'enfant le permet	
*Roséole	Accueil normal dès que l'état général le permet
Cinquième maladie	Accueil normal dès que l'état général le permet
Fièvre de 3 jours	Accueil normal dès que l'état général le permet
Laryngite, laryngotrachéite	Accueil normal dès que l'état général le permet
Etat grippal	Accueil normal dès que l'état général le permet
COVID	Accueil normal dès que l'état général le permet
Bronchite bronchopneumonie et	Accueil normal dès que l'état général le permet
Faux croup	Accueil normal dès que l'état général le permet
*Varicelle	Accueil normal dès que l'état général le permet
*Scarlatine	Accueil normal dès que l'état général le permet
*Pieds-mains-bouche	Accueil normal dès que l'état général le permet
Accepté	
Muguet	Accueil normal, veiller à une stérilisation optimale du matériel
Poux de tête	Accueil normal si traitement
Mycose	Accueil normal

*Danger pour le fœtus, les femmes enceintes doivent éviter tout contact avec ces maladies.





En cas de fièvre

Lorsque l'enfant atteint une température **de 38°C**, les parents sont prévenus et informés de la situation. L'équipe éducative appelle **le parent cité en priorité sur la fiche personnelle de l'enfant**. **A partir de 38.5°C de température, il est tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.**

A partir de 38,5°C, l'équipe éducative, après avoir contacté et obtenu l'accord d'un des parents, administre un antipyrétique pour faire baisser la température et soulager l'enfant. Lorsque l'équipe n'arrive pas à joindre un des parents, elle administre un antipyrétique si elle juge que l'état de l'enfant le nécessite.

L'enfant est mis au calme et si possible est séparé des autres enfants jusqu'à l'arrivée du parent.

Les épidémies et/ou les maladies contagieuses et infectieuses

Les institutions de l'enfance sont des espaces propices au développement de bactéries et d'épidémies. Les épidémies et ou maladies les plus fréquentes sont :

- Les conjonctivites ;
- Les virus gastro-intestinaux ;
- Les poux ;
- Les tiques.

En cas d'épidémie ou maladies contagieuses et infectieuses, les familles seront tenues informées. Certaines maladies, comme la rougeole et la coqueluche par exemple, doivent immédiatement être référées au médecin-conseil de l'Etat de Vaud. Le médecin-conseil informe et renseigne la Direction sur les mesures à prendre, cette dernière les suit scrupuleusement. **Seul le médecin-conseil est habilité à donner les instructions.** En cas de nécessité, ces directives sont ensuite transmises aux équipes et aux parents.

Les conjonctivites

La conjonctivite purulente (liquide jaunâtre) est très contagieuse. Les parents doivent obligatoirement consulter un pédiatre avant que l'enfant puisse réintégrer le groupe. Si l'enfant doit prendre un antibiotique, il restera à la maison pendant les premières **48 heures** de traitement.

Les diarrhées ou vomissements

Dès trois diarrhées ou vomissements consécutifs, et/ou selon l'état général de l'enfant ou le contexte (épidémies), les équipes éducatives contactent les parents afin qu'ils viennent chercher leur enfant dans les plus brefs délais.

L'enfant peut rejoindre la structure dès que son état général le permet.

A noter qu'**en cas d'épidémie**, la première apparition de selle liquide ou de vomissement peut suffire à renvoyer l'enfant à la maison.

Les poux

Le signe caractéristique d'une contamination se manifeste par des démangeaisons intenses et répétées du cuir chevelu, suivi de l'apparition de lentes claires de la taille d'une graine de sésame à la racine des cheveux.

Les poux ne sont pas vecteurs de maladies et n'ont que des incidences minimales sur la santé de la personne infestée. Ils ne volent pas, ne sautent pas et ne nagent pas. Cependant, ils se déplacent en marchant rapidement. La transmission se fait presque exclusivement par contact direct (tête à tête) et ce, principalement dans le cercle familial et social. Il existe également un risque de contamination cependant plus faible, qui se fait par contact fréquent avec les bonnets, chapeaux, casquettes, taies d'oreiller.

Afin de ralentir une propagation éventuelle, l'équipe éducative pourrait être amenée à couvrir la tête de l'enfant concerné avec un tissu qui respectera son confort. Le groupe d'enfants est minutieusement contrôlé afin d'éviter une contamination plus importante.





Les parents seront informés afin qu'ils puissent vérifier la tête de leur enfant et prendre les mesures adéquates en cas de nécessité.

Les tiques

En cas de piqûres de tiques, l'équipe éducative peut être amenée à les enlever ou approcher une pharmacie, après accord avec les parents.

Cas d'intoxication ou situations critiques

En cas d'intoxication, le personnel éducatif appelle Tox Info Suisse au 145 et se réfère au protocole transmis par les médecins.

Si l'enfant doit être transporté à l'hôpital, un membre de l'équipe l'accompagne avec sa fiche d'urgence, et reste avec lui jusqu'à ce que les parents prennent le relais.

Le personnel n'est pas autorisé à utiliser son véhicule privé.

La Direction est immédiatement informée de la situation. Des contacts sont ensuite pris afin de maintenir un lien avec les parents. Dès lors qu'il y a intervention d'un service d'urgences médicales, la Direction demande un point de situation à l'équipe éducative concernée.

En cas d'inhalation ou d'introduction d'un corps étranger

Il s'agit de l'introduction ou l'inhalation accidentelle par l'enfant, souvent en jouant, d'un élément de petite taille dans la bouche, le nez, l'oreille (par exemple : perle, morceau de carotte...).

L'inhalation d'un corps étranger peut se traduire par un étouffement lorsqu'il est introduit par la bouche. Quelques accès de toux suffisent souvent à rétablir la situation, mais dans certains cas l'obstruction des voies aériennes persiste.

- L'enfant étouffe, suffoque et ne peut plus parler ;
- L'enfant panique, est agité ;
- Visage rouge, puis bleu.

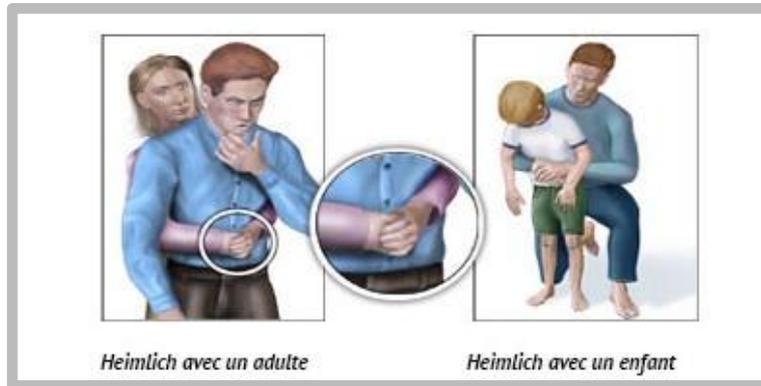
**Il s'agit d'une urgence vitale !
Appelez urgence santé au
144**

Administrer 5 claques vigoureuses dans le dos. Si elles sont inefficaces, pratiquer la manœuvre de Heimlich, comme décrite ci-dessous :

Manœuvre de Heimlich

- Se placer derrière l'enfant ;
- Passer vos bras sous les siens et un de vos poings fermé dans le creux de son estomac (entre le nombril et le triangle formé par les côtes) ;
- Exercer une brusque pression sur l'abdomen. Cela refoule le diaphragme vers le haut et expulse brusquement l'air des poumons ;
- Le plus souvent, il faut plusieurs coups sous-diaphragmatiques pour expulser le corps étranger.





Nourrissons et enfants de moins de 1 an

- Placer l'enfant à plat ventre sur votre avant-bras, visage dirigé vers le sol ;
- Avec le plat de l'autre main, donner 5 tapes entre les omoplates.

Si les 5 claques dans le dos de l'enfant ont été inefficaces, appliquer 5 compressions thoraciques :

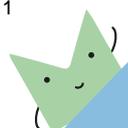
- Retourner l'enfant sur le dos ;
- Effectuer 5 compressions avec 2 doigts au milieu de la poitrine, sur la ligne imaginaire reliant les deux mamelons.



Les spasmes

Un spasme est une contraction musculaire brusque et involontaire, des mouvements convulsifs et inarrêtables du corps humain. C'est une contraction pathologique des muscles et spécialement des muscles lisses. Les spasmes les plus fréquents sont ceux qui siègent dans les organes creux et les sphincters : système digestif, système urinaire et appareil respiratoire. Voici quelques exemples :

- Extension rapide des bras et des jambes vers le haut
- Flexion de la tête vers l'avant
- Lancement brusque des bras vers le haut
- Repli des jambes sur la poitrine
- Contraction (durcissement) et relâchement des muscles
- Déviation des yeux vers le côté ou le haut
- Changement dans la respiration





IL EST CRUCIAL QUE L'ENFANT BENEFICIE D'UN TRAITEMENT QUI ENRAYE LES SPASMES INFANTILES.

L'équipe éducative appelle immédiatement **urgence santé au 144**.

L'équipe éducative suit le protocole transmis par les médecins ou secouristes.

Si l'enfant doit être transporté à l'hôpital, un membre de l'équipe l'accompagne avec sa fiche d'urgence, et reste avec lui jusqu'à ce que les parents prennent le relais.

La Direction est immédiatement informée de la situation. Des contacts sont ensuite pris afin de maintenir un lien avec les parents.

Dès lors qu'il y a intervention d'un service d'urgences médicales, la Direction demande un point de situation à l'équipe pédagogique concernée.

Annnonce de pathologie par le parent lors de l'entretien d'accueil

L'enfant peut présenter des troubles ou une pathologie qui nécessitent des soins particuliers quotidiens ou épisodiques. La Direction statuera en collaboration avec l'équipe éducative si l'accueil peut être assumé au quotidien. L'enfant peut parfois bénéficier d'un soutien éducatif qui sera demandé par la Direction en accord avec les parents.

Dans certaines situations, un protocole particulier doit être mis en place. L'équipe éducative responsable de l'enfant en sera immédiatement informée, voire formée si nécessaire. La procédure fait l'objet d'une démarche institutionnelle afin que tous les membres susceptibles d'être en lien avec l'enfant connaissent la situation.

Les vaccinations

Dans un souci de protection des enfants et sur conseil du médecin-cantonal, en particulier pour les plus petits, la Direction attire l'attention des parents sur le bien-fondé des recommandations des pédiatres vaudois :

« Les nourrissons qui fréquentent une structure d'accueil collective (garderies, mamans de jour avec plusieurs enfants etc...) devraient avoir reçu au moins 2 doses de vaccins contre la coqueluche un mois avant l'entrée dans cette structure ».

Plus précisément, nous encourageons les vaccins suivants :

- La méningite ;
- La rougeole dès 9 mois (en cas d'épidémies, il peut être demandé dès 6 mois) ;
- La coqueluche.

Lors d'une épidémie, un enfant non vacciné est évincé pour 21 jours. Durant ce temps d'éviction, le prix de la place est facturé.

Les antibiotiques

Pour assurer une prise adéquate du médicament, il est impératif que l'antibiotique soit dans son emballage d'origine. Le nom et le prénom de l'enfant ainsi que la posologie doivent figurer sur l'emballage. **L'enfant sous antibiotique doit être maintenu à son domicile pendant les premières 48 heures du traitement.**

L'automédication

Les équipes éducatives sont autorisées à administrer un traitement en automédication, **en respectant les précautions indiquées sur l'emballage d'origine**. L'automédication est tolérée **au maximum pendant 3 jours**.





Administration et conservation des médicaments

Lorsque la prise en charge de l'enfant nécessite l'administration d'un médicament ou un soin particulier, l'équipe éducative se chargera de le prodiguer. Il est donc impératif, lors de votre arrivée au CVE Petit Monde, de remplir et de transmettre la décharge ci-après à l'équipe éducative.

Chaque médicament doit comporter le nom de l'enfant, la date et la posologie de préférence en français. Il est toujours important de privilégier l'étiquetage des flacons par le pharmacien (à demander aux parents). Si l'équipe éducative juge la situation trop délicate (manque de précisions, posologie manquante), elle peut se réserver le droit de refuser d'administrer un médicament et en informe immédiatement la Direction lorsque la situation l'exige.

Pour toute administration de médicament, y compris en automédication, une décharge doit être remplie par les parents. L'équipe éducative, qui engage sa responsabilité, doit tenir compte de différents éléments pour offrir une efficacité maximale. Le médicament doit être :

- Prescrit pour la présente maladie (toujours vérifier la date de péremption du médicament avant de le donner à l'enfant) ;
- Conservé dans des conditions adéquates conformément aux recommandations fournies par le fabricant ;
- Mesuré avec précision car la posologie n'est pas déterminée au hasard ;
- Donné à l'heure ou dans les délais recommandés ;
- Administré selon les recommandations du pharmacien ou du médecin, car :
 - Un médicament peut se déposer dans le fond d'un flacon ; il est alors nécessaire d'agiter le liquide avant de l'administrer ;
 - La présence ou l'absence d'aliments dans l'estomac peut, selon les cas, favoriser ou défavoriser l'absorption d'un médicament ;
 - Certains aliments peuvent agir en interaction avec un médicament et doivent être donnés ou éliminés, selon les cas.

Passé le délai de 3 jours, si l'état de l'enfant ne s'améliore pas, il sera demandé aux parents de consulter le pédiatre. L'enfant pourra ne pas être accueilli si son état ne permet plus le maintien dans le groupe.

Le retour au CVE après maladie

Un enfant malade doit pouvoir bénéficier de soins spécifiques et d'un encadrement adapté à son état, à savoir du calme et de l'attention.

Quel que soit l'avis du pédiatre concernant le retour d'un enfant en collectivité, seule l'équipe éducative peut décider si un enfant peut revenir ou non dans son groupe. Elle fonde sa décision sur les délais d'éviction listés dans ce document et sur l'état général de l'enfant.

Adoption de ce document

« Règlement maladies et évictions » du CVE Petit Monde

Ce document peut être modifié en tout temps, auquel cas les parents en seront informés.

En cas de non-respect de ces directives, la direction de Petit Monde se réserve le droit de prendre, en accord avec la direction de l'EVAM, des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

En inscrivant leur(s) enfant(s) à Petit Monde, les parents s'engagent à respecter le présent règlement. Il leur est transmis lors de la signature du contrat.





Décharge de responsabilité pour l'administration d'un médicament et/ou prodiguer un soin

Nom et Prénom de l'enfant :

.....

Nom du/des médicament/s ou
type de soin à donner :

Diagnostique / Raison pour
laquelle le médicament est
administré en automédication

Type d'administration

Orale Anale Cutanée Aérienne

Autre :

Dosage

Heures des prises

Heure de la dernière prise à la
maison

A-t-il déjà eu un fébrifuge
(anti-fièvre), si oui, à quelle
heure ?

Durée du traitement à donner :

Du au

Date et signature du Parent :

.....



